

N°38-2016

Séance du mardi 27 septembre 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	33	36

Date de la convocation
15 septembre 2016

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en sous-préfecture

et publication

28 septembre 2016

L'an deux mille seize et le mardi vingt sept septembre les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

Étaient présents : BOURROUILLAN : GOUANELLE Vincent (suppléant de BRAZZALOTTO Michel), CAUPENNE d'ARMAGNAC : GUICHEBAROU Patrick et ORTEGA-HUESO Josiane, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline, ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FITAN Jacques, MANCIET Aline, DUPOUY André et MENACQ Bernard, LANNE-SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : Aoustou Frédéric, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : VINCENT Caroline (suppléante d'ETTORI-DABAT Jean-Pierre), MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, SOULES Philippe, MONGUILHEM : DUPIN Bernard (suppléant de DUCERE Jean), MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe (suppléant de BENESSIA Christiane), MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : GARET Gilles, LARRIEU Edith, COMBRES Roger, HAMEL Bernard, LAPEYRE Josiane, PERCHEDE : MARIN Alain, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : WEEVERS Cornélia (suppléante de TARTAS Jacques), URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel (remplacé par GOUANELLE VINCENT), LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia (pouvoir à MANCIET Aline), LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre (remplacé par VINCENT Caroline), MANCIET : CENENT Frédéric, MONGUILHEM : DUCERE Jean (remplacé par DUPIN Bernard), MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane (remplacée par SAUQUES Philippe), NOGARO : CARRERE-CAMPISTRON Christine (pouvoir à BELTRI Joseph), PEYRET Christian (pouvoir à COMBRES Roger), TOUJOUSE : TARTAS Jacques (remplacé par WEEVERS Cornélia).

Absents : MANCIET : MUNOZ Sophie, NOGARO : MARQUE Magali.

OBJET DE LA DELIBERATION : Maison de santé, travaux

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Madame la Présidente indique que les professionnels de santé occupant la Maison Pluridisciplinaire de Santé de Nogaro ont fait part de leur souhait que deux pièces du bâtiment puissent être transformées en bureaux afin d'accueillir de nouveaux professionnels de santé.

Elle précise qu'afin de soumettre cette demande au débat il a été notamment entrepris de solliciter des devis permettant ainsi d'évaluer l'enveloppe nécessaire à de tels travaux à hauteur d'environ 30 000 euros.

En conséquence, elle propose à l'assemblée de poser toute question utile puis de se prononcer sur la demande des professionnels de santé et dans l'hypothèse d'un accord, elle indique qu'une délibération modificative est nécessaire afin d'affecter les crédits prévus en dépenses imprévues à l'article 23 13 « immobilisations en cours ».

Enfin, Madame la Présidente précise qu'en cas d'accord de l'assemblée, il serait opportun de solliciter un accompagnement des partenaires institutionnels et notamment de l'Etat au titre de la DETR tout en autorisant la SISA des professionnels de santé du Bas-Armagnac à sous-louer les bureaux disponibles au rez-de-chaussée, au même titre que ceux de l'étage.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, l'engagement de travaux conformément à la demande ci-dessus, le recours à une mission de maîtrise d'œuvre, la sollicitation de subventions et la sous-location de bureaux souhaitée par la SISA des professionnels de santé du Bas-Armagnac,

APPROUVE le mouvement de crédit suivant : Article 2313 « Immobilisations en cours » /Maison de santé : + 25 000 euros
Article 20 « Dépenses imprévues » : - 25 000 euros

AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision



Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
La Présidente,
Elisabeth Dupuy-Miterrand
Elisabeth DUPUY-MITERRAND.